



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Batiments d'élevage

Question au Gouvernement n° 1810

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

La maîtrise des pollutions d'origine agricole représente pour beaucoup de nos régions un enjeu économique majeur, qui demande les efforts de tous les partenaires, tant des agriculteurs que des pouvoirs publics.

Les agriculteurs ont pris conscience de la nécessité de mettre aux normes environnementales leurs exploitations, et ils ont adhéré plus vite que nous pouvions le penser aux programmes de mise en conformité de leurs installations. Mais depuis plusieurs mois, beaucoup de dossiers sont en attente d'une autorisation administrative. Cette situation de blocage, due à un manque de moyens financiers, a pour effet d'empêcher la réalisation des travaux indispensables à la protection de notre environnement et à la reconquête de la qualité de l'eau. Ces retards pénalisent aussi les entreprises liées à la construction des bâtiments d'élevage qui souffrent déjà d'une conjoncture économique difficile.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour mettre un terme à ce blocage et relancer les programmes engagés. (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur Le Nay, je ne peux que reconnaître la justesse de vos arguments. Il est vrai que l'engagement des agriculteurs dans la mise aux normes de leurs bâtiments d'élevage a dépassé les prévisions et que les moyens financiers ont manqué. Mais l'État, dans le cadre du contrat de plan, tiendra ses engagements et, pour l'année 1997, la ligne budgétaire correspondante sera sensiblement relevée.

Mais vous avez raison, monsieur le député, cela ne suffira pas et il faut que nous recherchions les moyens d'une nouvelle majoration. Je suis en train de négocier avec les agences de bassin, notamment, et je nourris l'espoir raisonnable d'aboutir à une majoration supplémentaire allant dans le sens que vous souhaitez.

Ce que je tiens à dire, solennellement c'est qu'en aucun cas les éleveurs qui auront fait des démarches positives et qui n'auront pu aboutir en raison de l'insuffisance de financements ne seront pénalisés. Vous pouvez les rassurer sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

La maîtrise des pollutions d'origine agricole représente pour beaucoup de nos régions un enjeu économique majeur, qui demande les efforts de tous les partenaires, tant des agriculteurs que des pouvoirs publics.

Les agriculteurs ont pris conscience de la nécessité de mettre aux normes environnementales leurs exploitations, et ils ont adhéré plus vite que nous pouvions le penser aux programmes de mise en conformité de

leurs installations. Mais depuis plusieurs mois, beaucoup de dossiers sont en attente d'une autorisation administrative. Cette situation de blocage, due a un manque de moyens financiers, a pour effet d'empêcher la réalisation des travaux indispensables a la protection de notre environnement et a la reconquete de la qualite de l'eau. Ces retards penalisent aussi les entreprises liees a la construction des batiments d'elevage qui souffrent deja d'une conjoncture economique difficile.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais connaitre les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour mettre un terme a ce blocage et relancer les programmes engages. (Applaudissements sur divers bancs du groupe Republique et Liberte, du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Monsieur Le Nay, je ne peux que reconnaitre la justesse de vos arguments. Il est vrai que l'engagement des agriculteurs dans la mise aux normes de leurs batiments d'elevage a depasse les previsions et que les moyens financiers ont manque. Mais l'Etat, dans le cadre du contrat de plan, tiendra ses engagements et, pour l'annee 1997, la ligne budgetaire correspondante sera sensiblement relevee.

Mais vous avez raison, monsieur le depute, cela ne suffira pas et il faut que nous recherchions les moyens d'une nouvelle majoration. Je suis en train de negocier avec les agences de bassin, notamment, et je nourris l'espoir raisonnable d'aboutir a une majoration supplementaire allant dans le sens que vous souhaitez.

Ce que je tiens a dire, solennellement c'est qu'en aucun cas les eleveurs qui auront fait des demarches positives et qui n'auront pu aboutir en raison de l'insuffisance de financements ne seront penalises. Vous pouvez les rassurer sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1810

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 1996, page 5181

Réponse publiée le : 9 octobre 1996, page 5181

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 1996